

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT SULPICE DE COGNAC (Charente)**

Séance du 20 juin 2014

L'an deux mil quatorze, le vingt juin à une heure du matin,

Les membres du conseil municipal de cette commune se sont réunis dans la salle de réunion de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **15**

Date de convocation du conseil municipal : **16 juin 2014**

Étaient présents : **Mesdames Lydia BEGAUD, Isabelle BERTHELOT, Thérèse CHATELAIN, Virginie DAIGRE, Jessica REDEUIL, MM. Gérard ANTOINE, Jérôme CHALIFOUR, Mickaël DEFAYE, Benoît GERMAIN-ROBIN, Bernard GRAVELLE, Johann LECOINTRE et Dominique SOUCHAUD.**

formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 15 membres.

Absent(s) excusé(s) : **Mesdames Janet REED et Colette THORAVAL, M. Jacques NAUDIN**

Pouvoir(s) donné(s) : **Jacques NAUDIN à Gérard ANTOINE
Janet REED à Dominique SOUCHAUD
Colette THORAVAL à Virginie DAIGRE**

Absent(s) non excusé(s) :

Madame Lydia BEGAUD a été élue secrétaire de séance.

La séance débute à 1H00.

Élection sénatoriales : nomination de trois délégués titulaires et trois délégués suppléants

Monsieur le maire indique qu'il est nécessaire d'élire des représentants au sein du conseil municipal élus à la représentation proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne en vue des élections sénatoriales.

Il faut élire trois titulaires et trois suppléants.

L'élection des membres titulaires et suppléants a lieu sur la même liste, sans débat, sans panachage ni vote préférentiel.

Après un appel de candidature, une seule liste de candidats se présente :

1- M.SOUCHAUD Dominique

Il est alors procédé au déroulement du vote.

Le conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 14

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 14

La liste 1 - SOUCHAUD Dominique a obtenu l'unanimité des voix.

Le maire a proclamé élus :

Délégué titulaire : M. Dominique SOUCHAUD

Délégué titulaire : Mme Jessica REDEUIL

Délégué titulaire : M. Bernard GRAVELLE

Délégué suppléant : Mme Lydia BEGAUD

Délégué suppléant : M. Johann LECOINTRE

Délégué suppléant : Mme Isabelle BERTHELOT

Fin de la séance à : 1 h 30 du matin